

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

SÉANCE DU 26 août 2025

Nombre de conseillers

En exercice..... 08
Présents..... 07
Votants..... 07
Pour..... 07
Contre..... 0
Abstentions..... 0

Date de convocation :

22/08/2025

N° 2025-2608-26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le 22 août, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Evelyne CHÉTIF, Maire.

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, LALUQUE Jacques, JOFFRE Maëva, PION Emmanuel.

EXCUSÉE : Mme LEBOEUF Marie-Françoise

Mme Delphine CHARTRAIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : mise à disposition d'une bibliothécaire par la commune de Grand Bourg

Vu le projet de convention communiqué par la commune de Grand Bourg, relatif à la mise à disposition d'une assistante administrative par cette commune envers la commune de Lizières, 2 heures par semaine, pour assurer la tenue de la bibliothèque municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser madame le Maire à signer cette convention, sous réserve de clarification des points suivants :

- Grade et échelon de la fonctionnaire mise à disposition
- Modalité des relevés d'heures
- Clarification de la prise en charge des frais de transport
- Rédaction d'une clause prévoyant une compensation horaire en cas d'absences consécutives entraînant la fermeture de la bibliothèque

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

À Lizières, le 27 août 2025

**Le Maire,
Evelyne CHÉTIF**

**La secrétaire de séance,
Delphine CHARTRAIN**



chartrain

Accusé de réception en préfecture
023-212311104-20250826-2025-2608-26-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025